

FÊTE DE LA SCIENCE 2024
Du vendredi 4 au lundi 14 octobre

VILLAGE DES SCIENCES

Financement Région Occitanie et ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Sur présentation d'un dossier complet comprenant un programme et un budget détaillé.

ORGANISATEUR (Précisez) :

CONDITIONS D'OBTENTION

Organisation d'expositions, de conférences, d'animations, en collaboration avec les les acteurs de la CSTI, les laboratoires, les industriels dans le but de maintenir et de développer la culture scientifique, technique et industrielle auprès d'un large public.

Critères d'éligibilité

Bénéficiaires

Acteurs associatif et établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche de la Région.



Montant de la participation du Comité de labellisation (Etat et Région)

La participation du Comité de labellisation (Etat et Région) est à hauteur de 9 000 € maximum (Hors opération phare) et représente 80% maximum des dépenses éligibles.

Le cofinancement doit représenter 20% minimum des dépenses éligibles.

Conditions

- Les dépenses d'animation sont prises en charge à hauteur de 150 euros maximum par jour et par animateur.
- Les dépenses d'investissement matériels ne sont pas éligibles.
- Le bénévolat et les prestations en nature ne sont pas pris en compte dans l'assiette budgétaire.

Dépenses éligibles	Montant total	Recettes	Montant total
(1) Organisation logistique d'un Village des sciences	0 €	(1) Organisation logistique d'un Village des sciences	0 €
Dépenses éligibles liées à : Location d'une ou plusieurs salles ou espace Eclairage / Sonorisation Montage / Démontage Transport matériel Restauration des bénévoles et frais d'inauguration (1 000 € max) Communication locale (programme, signalétique du Village des sciences) Fourniture, petit matériel Assurance / Gardiennage Frais de personnel directement liés à l'opération		Ressources propres Comité de labellisation (Etat et Région) Autres (à préciser) :	
(2) Projets d'animation / d'expositons (Dans le Village des sciences et Initiatives locales)	0 €	(2) Projets d'animations / d'expositons (Dans le Village des sciences et Initiatives locales)	0 €
Coordination des projets (dépenses à détailler) Dépenses d'animation (150 € max pris en charge par jour et par animateur) Projets (dépenses à détailler)		Ressources propres Comité de labellisation (Etat et Région) Autres (à préciser) :	
TOTAL des dépenses éligibles (1) et (2)	0 €	TOTAL des recettes (1) et (2)	0 €